

## SPÉCIALISTE DE CONTENU

### **Rôle :**

La personne spécialiste de contenu intervient à l'étape de la validation, de l'évaluation et de la formation manquante. Elle peut aussi collaborer avec la personne conseillère en RAC lors de l'analyse scolaire du dossier. Elle contribue à l'amélioration et au développement du matériel d'évaluation et de formation manquante. Elle peut intervenir de différentes façons en assumant des responsabilités particulières suivant les étapes de mise en œuvre de l'évaluation. Le rôle principal de la personne spécialiste de contenu est l'accompagnement tout au long de la démarche de RAC.

### **Rôle d'accompagnement**

- ✓ Soutient les personnes candidates dans leur préparation à la démonstration des compétences.
- ✓ Fournit les informations permettant de clarifier et de mieux comprendre les conditions de reconnaissance.
- ✓ Respecte la nature confidentielle de certains échanges avec les personnes candidates.

### **Étape de validation et d'évaluation**

#### **Validation:**

- Jauge de la pertinence d'une candidature à la RAC à partir de l'analyse du dossier qui a été faite et d'une entrevue de validation.

#### **Évaluation :**

- Porte un jugement d'évaluation sur le niveau de compétence acquise par une personne candidate en utilisant l'instrumentation propre à la RAC. Pour ce faire, une expertise en matière d'évaluation des compétences acquises en dehors du contexte scolaire (formation, documentation) doit être développée.
- Formule une recommandation précise concernant l'acquisition des éléments manquants, lors d'une reconnaissance partielle de la compétence,
- Participe au développement d'outils d'évaluation. Pour ce faire, elle travaille en étroite collaboration avec la personne conseillère en RAC.

### **Étape de formation manquante**

- Recommande des moyens visant à acquérir l'élément ou les éléments manquants de la compétence en prenant en compte notamment l'environnement de travail et le parcours professionnel de la personne ;
- Collabore avec la personne conseillère en RAC à la détermination des contenus des éléments de compétence lacunaires de chaque personne candidate
- Accompagne la personne candidate dans l'atteinte de la maîtrise des éléments manquants ;
- Réévalue l'élément ou les éléments de la compétence manquants en vue de certifier l'atteinte de la compétence.

